

62E SESSION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN

du vendredi 1^{er} décembre 2023, au Lycée Hôtelier de Thonon-les-Bains

Membres et experts présents de la délégation suisse de la CIPEL

Rémy ESTOPPEY	Chef de Section à la Division Eaux de l'Office fédéral de l'environnement et Chef de la délégation suisse de la CIPEL
Mathieu COSTER	Adjoint scientifique à l'Office cantonal de l'eau, Co-président du Conseil scientifique de la CIPEL et membre du bureau de la sous-commission technique
Christine GENOLET-LEUBIN	Cheffe du Service cantonal de l'environnement, représente Franz RUPPEN, Conseiller d'État et Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, Valais
Caroline LIEBICH	Collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de l'environnement
Gilles MULHAUSER	Directeur général de l'Office cantonal de l'eau, représente Antonio HODGERS, Conseiller d'État et Chef du Département du territoire, Genève, représente également Sylvain RODRIGUEZ (directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural au canton de Vaud), agissant en tant que président de la sous-commission technique
Cécile PLAGELLAT	Représente Vassilis VENIZELOS, Conseiller d'État et Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Vaud
Constance KAEMPFER	Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

Membres et experts présents de la délégation française de la CIPEL

Yves MEINIER	DREAL de Bassin/service EHN et représentant de la France au sein du bureau de la sous-commission technique, membre du Comité opérationnel de la CIPEL, représente Jean DENEUVY, Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, membre de la délégation française de la CIPEL
Damien ASSADET	Chef du Service eau et environnement de la DDT de Haute-Savoie, membre du Comité opérationnel de la CIPEL
Orlane ANNEVILLE	Chercheuse à l'INRAE, co-présidente du Conseil scientifique de la CIPEL et membre du bureau de la sous-commission technique
Joël BOURGEOT	Sous-préfet de Gex, représente Chantal MAUCHET, préfète de l'Ain et membre de la délégation française de la CIPEL
Aurélien CHARILLON	Conseillère départementale de l'Ain et Maire de Prévessin-Moëns, représente le conseil départemental de l'Ain, membre de la délégation française de la CIPEL
Emmanuel COQUAND	Sous-préfet de Thonon, représente Yves Le BRETON, préfet de la Haute-Savoie, membre de la délégation française de la CIPEL
Thierry PONCET	Ingénieur Général de bassin Rhône Méditerranée Corse à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, membre du Comité opérationnel de la CIPEL
Jean ROYER	Chef du Service Protection et Gestion de l'Environnement de la DDT de l'Ain, membre du Comité opérationnel de la CIPEL
Marc VEROT	Chef du service planification à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, membre du Comité opérationnel de la CIPEL, représente Nicolas CHANTEPY, Directeur de l'Agence de l'eau RMC par Intérim, membre de la délégation française de la CIPEL

Membre du secrétariat de la CIPEL

Nicole GALLINA	Secrétaire générale, CIPEL
Leslie BONJOUR	Assistante de direction, CIPEL
Adrien ORIEZ	Collaborateur scientifique, CIPEL
Frédéric SOULIGNAC	Collaborateur scientifique, CIPEL

La France assurant la présidence de cette session, la 62^e session plénière est ouverte à 10h00 par Yves MEINIER qui remercie Emmanuel COQUAND, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, pour son accueil. Ce dernier prend la parole pour souligner l'importance que représente le Léman, les activités en lien avec ce dernier et la biodiversité, pour les services français. Il témoigne également du plaisir qui réside dans la bonne collaboration franco-suisse.

Rémy ESTOPPEY remercie pour l'accueil et Yves MEINIER remercie le secrétariat général ainsi que les participants, et présente les excuses. Il informe par ailleurs qu'Estelle RONDREUX a quitté ses fonctions et il assure pour cette session plénière la représentation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Nicole GALLINA accueille les délégations suisse et française, ainsi que les invités, par un mot d'ouverture.

MUTATIONS ET RENOUVELLEMENT AU SEIN DES INSTANCES CIPEL

Plusieurs changements sont à signaler au sein des délégations suisse et française :

- Constance KAEMPFER succède à Fabrizio TASCHETTA, pour la Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères ;
- Serge DELSANTE représentera Laurent WAUQUIER, président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Orlane ANNEVILLE et Mathieu COSTER succèdent à Marc BABUT et assureront la co-présidence par intérim du Conseil scientifique de la CIPEL durant 2024.

Plusieurs changements interviennent dans la composition du Conseil scientifique dès 2024 :

- Nathalie CHEVRE (écotoxicologie) et Frédéric RIMET (phytoplancton) quittent le CS et quatre nouveaux membres l'intègrent : Silwan DAOUK (micropolluants), Bas IBELINGS (limnologie), Diane MAITRE (phytoplancton), Stéphane PESCE (écotoxicologie)

Ces changements sont validés par la Commission.

PRINCIPAUX ENJEUX ET ÉTAT DE SANTÉ DU LÉMAN

Orlane ANNEVILLE et Mathieu COSTER, co-président du conseil scientifique présentent les résultats des études pour la dernière campagne de suivi.

2022 a été l'année la plus chaude depuis 1900, avec une faible pluviométrie et un rayonnement solaire particulièrement élevé. La température de la couche de surface 0-10 m a régulièrement dépassé les normes mensuelles. La température au fond du lac a augmenté de 1 °C par rapport à 2012. Les conditions hivernales ont limité la réoxygénation des couches profondes. La concentration en oxygène dissous au fond du lac était inférieure à 3 mgO₂/L toute l'année, atteignant un minimum de 0.9 mgO₂/L, la valeur la plus basse depuis 2012.

Les concentrations moyennes annuelles en phosphore total et en orthophosphates relevées étaient de 16.9 µg/L et 13.5 µg/L, respectivement. Pour rappel, l'objectif de la CIPEL pour le phosphore total se situe entre 10 et 15 µg/L, valeurs limitant notamment la prolifération d'algues. Les apports par les affluents, notamment le Rhône, et par les stations d'épuration sont responsables de ces valeurs élevées par rapport à l'objectif. Le relargage par le sédiment pourrait aussi y contribuer.

1. Une situation très proche du « bon état » écologique

Les conditions météorologiques ont favorisé une activité phytoplanctonique hivernale. La croissance printanière a démarré tôt, avec des espèces habituellement observées plus tard. Les cyanobactéries ont montré un développement limité, sauf en juin et début juillet. L'indice Brettum indique un état écologique très proche du « bon état ». Après plusieurs années de déclin de l'abondance du zooplancton, l'année 2022 se distingue par une augmentation de tous les taxons.

Le suivi de la reproduction du corégone, combinant analyses d'ADN environnemental, utilisation d'une caméra acoustique et observations visuelles, a montré que les géniteurs sont arrivés plus tôt qu'au cours des hivers précédents. La reproduction des perches a aussi été globalement plus précoce qu'en 2021 en raison des températures de l'eau élevées et de la présence de plus petites perches dans la population.

2. Surveillance des pesticides

Entre 14 et 26 des 161 pesticides recherchés ont été quantifiés à la station de mesure SHL2, qui est située à mi-chemin entre Lausanne et Evian-les-Bains. Les concentrations en acide aminométhylphosphonique (AMPA), en

atrazine-deséthyl-desisopropyl et en glyphosate étaient supérieures à 0.01 µg/L. Les concentrations totales de pesticides oscillent entre 0.05 et 0.15 µg/L depuis 2015, avec des valeurs plus élevées au fond du lac. La présence inexplicite de l'atrazine persiste, malgré l'interdiction de cette substance en France depuis 2003 et en Suisse depuis 2007. Les analyses spécifiques d'insecticides pyréthrinoides n'ont pas détecté ces substances hautement écotoxiques. Les comparaisons entre la Baie de Vidy, le delta de Dranse et la station SHL2 n'ont pas révélé de tendances particulières. Une analyse de type screening à haute résolution a détecté 24 pesticides, confirmant les résultats de 2021 et révélant la présence d'un métabolite de l'amidosulfuron.

3. Suivi des résidus de médicaments

Quatre nouveaux résidus médicamenteux (apixaban, carbidopa, cibamino-S, et propofol) ont été inclus dans le programme de surveillance en 2022. La metformine demeure la substance dominante, dépassant de manière significative les autres résidus. La guanylurée, mesurée depuis 2018, constitue le deuxième résidu médicamenteux le plus présent. Les concentrations dans la baie de Vidy reflètent l'impact des eaux usées lausannoises, avec six substances quantifiées exclusivement dans cette zone. Au delta de Dranse, neuf substances ont été détectées à des concentrations similaires à la station SHL2.

4. Quatre études spécifiques

Une étude spécifique visant à évaluer la teneur en oxygène dissous dans le lac a révélé une baisse continue de la concentration au fond du lac. Cette étude suggère une distribution non homogène des concentrations, la limite de la zone hypoxique (4 mgO₂/L) variant avec la profondeur. Une autre étude s'est focalisée sur l'utilisation de trois méthodes (ADN/ARN environnemental, quadrats, photos ROV) pour quantifier la présence de la moule quagga. Les résultats indiquent que ces trois méthodes sont complémentaires. L'évaluation a révélé une supplantation rapide de la moule zébrée par la moule quagga. Une troisième étude a testé l'utilisation de l'imagerie satellitaire haute-résolution (20 m de résolution spatiale) de Sentinel-2 (ESA/Copernicus) pour cartographier la biomasse phytoplanctonique à la surface du lac. Enfin, la quatrième étude spécifique traite de l'objectif phosphore pour le lac. L'objectif initial de maintenir des concentrations entre 10 et 15 µg/L est sur le point d'être atteint. La revue bibliographique réalisée dans le cadre de cette étude suggère l'objectif initial demeure le plus pertinent pour atteindre les objectifs visés par la CIPEL.

5. Conclusions

- Les concentrations en polluants sont stables ou diminuent ;
- La communauté phytoplanctonique est proche des objectifs de qualité (biomasse et diversité) ;
- Le programme d'auscultation du Léman s'affine toujours davantage ;

Mais il reste encore de nombreux points de vigilance et d'incertitude :

- Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles ;
- Le caractère partiel du brassage qui se poursuit depuis plus de 10 ans ;
- L'abondance croissante et alarmante de la moule quagga ;
- L'augmentation des usages du lac ;
- L'attention nouvelle accordée à des micropolluants émergents tels que les PFAS, au fil des évolutions technologiques.

ACTIVITÉS DE LA SOUS-COMMISSION TECHNIQUE

a) Activités du Comité opérationnel

En l'absence de Sylvain RODRIGUEZ, actuel président du comité opérationnel, Gilles MULHAUSER présente les activités du Comité opérationnel (COMOP) pour 2023. Le COMOP s'est assuré du suivi de la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que de l'organisation de l'événement dédié au soixantenaire de la CIPEL. Une rencontre avec des représentants du Cluster Eau Lémanique a pu avoir lieu, afin de mieux se connaître et de développer d'éventuelles synergies. Le COMOP a par ailleurs soutenu et fait le lien avec le Conseil scientifique en matière de PFAS dans les poissons, d'évaluer la de protection des installations d'utilisation thermique des eaux par procédé de chloration, et d'outils de prévisions et de communication des efflorescences algales.

b) Activités du Conseil scientifique

Orlane ANNEVILLE et Mathieu COSTER présentent les activités du Conseil scientifique pour 2023 dont les projets spécifiques ont porté sur la préparation de l'événement du soixantenaire de la CIPEL, la participation aux chroniques sur le Léman réalisées par Radio Lac, la réponse à la sollicitation du COMOP sur les PFAS et la

protection des dispositifs immergés par chloration, l'évaluation du projet "Des macrophytes à l'hydrogène", la mise en place d'un appel à projet 2024 CIPEL, des discussions sur l'évolution du rapport scientifique et son avenir, l'intégration de nouveaux membres et la consolidation des différents sous-groupes de travail, la mise en œuvre du programme d'auscultation du Léman, avec l'intégration des PFAS et le suivi de la moule Quagga, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la participation active à la plateforme d'échange PFAS dans les poissons.

Mathieu Coster évoque le projet de simplification du rapport scientifique annuel.

Yves MEINIER rappelle que les données du programme de surveillance, du fait notamment de la durée exceptionnelle des séries de données recueillies, constituent un capital précieux de la CIPEL qu'il importe de ne pas interrompre. Il s'inquiète de la continuité du suivi scientifique, mais il est rassuré par Mathieu COSTER qui indique qu'il est seulement question de modifier la forme du document, en le rendant plus synthétique. Il s'assurera cependant de transmettre le message au Conseil scientifique de l'importance de pérenniser l'analyse des données de suivi.

Emmanuel COQUAND s'étonne de l'existence de méduses dans le Léman et demande quel suivi est apporté à la problématique des écrevisses américaines. Le cycle biologique spécifique des méduses du Léman est rappelé et, s'agissant des espèces exotiques et/ou envahissantes, il est précisé qu'aucune espèce n'est négligée, que ce soit sur le lac ou sur ses affluents, l'accent étant toutefois porté en priorité à la moule Quagga qui a été identifiée comme la menace principale pour le Léman.

Aurélien CHARILLON demande quelle est la perception du grand public sur l'état de santé du Léman. Le secrétariat n'a pas actuellement de vision claire. Cela pourrait, selon Gilles MULHAUSER, être amélioré par un questionnaire.

c) Activités du Secrétariat et état d'avancement du plan d'action

Nicole GALLINA présente les activités de gouvernance qui consistent à développer des échanges avec les instances engagées dans la protection et la gestion des lacs européens, à animer les réseaux d'acteurs avec notamment l'organisation d'une rencontre des acteurs lémaniques visant à mieux faire connaître le plan d'action de la CIPEL et à développer des synergies avec des acteurs encore peu intégrés aux activités de la CIPEL. L'événement, organisé cet automne par la CIPEL à ce sujet, a réuni quelque 80 acteurs et a été très apprécié par les participants. Yves MEINIER souligne le caractère très efficace de cette journée en lien notamment avec son mode d'animation (notamment usage pro-actif de menti-meter).

La volonté de mettre en place un observatoire du Léman a ainsi pu se lancer au travers de discussions et réflexions notamment avec les principaux producteurs de données du Grand Genève, avec la mise sur pied d'un travail de Master pour 2024 de l'Université de Genève et la recherche de ressources humaines inscrites au programme national suisse de qualification (BNF).

Leslie BONJOUR présente les activités de communication en débutant avec la campagne «STOP Quagga» réalisée sur les mêmes bases que la campagne «STOP mégots», avec Summit Foundation. Son objectif porte sur la sensibilisation des propriétaires des bateaux afin de limiter la propagation de la moule à d'autres plans d'eau encore épargnés, au travers de deux panneaux distribués à 50 ports lémaniques.

Elle précise que le développement des réseaux sociaux et du site internet se poursuivent. 2023 a été marqué par l'événement consacré au soixantenaire de la CIPEL qui a réuni une centaine de personnes et qui a permis d'intégrer la jeunesse, grâce à des ateliers réalisés au travers de tous les territoires CIPEL dont les résultats ont été présentés lors de l'événement par les élèves.

Frédéric SOULIGNAC présente les travaux réalisés pour contribuer aux actions scientifiques et techniques. En termes de surveillance et de prédiction de l'apparition des efflorescences algales, l'apport de l'imagerie spatiale a été amélioré par une technologie augmentée. Dans l'amélioration de la connaissance du fonctionnement global du lac, l'étude de suivi de la zone hypoxique a été reconduite en 2023, un appel à projets scientifiques a été lancé pour 2024 et une participation à des projets scientifiques a été accrue. L'étude de la moule Quagga se poursuit et portait cette année sur sa densité et sa biomasse.

Adrien ORIEZ poursuit la présentation en abordant le développement de l'outil de communication dédié aux activités nautiques de loisirs, afin de faire connaître les milieux sensibles, les sites de mise à l'eau et les bonnes pratiques. L'action sur la thématique agricole a été lancée cette année avec la constitution de l'équipe projet, les travaux ont porté sur l'échange d'informations et l'organisation des projets à mener. La surveillance par la CIPEL des micropolluants dans les eaux du Léman a été complétée par des investigations visant à confirmer les résultats obtenus concernant la toxicité sur les embryons de poissons. La CIPEL a réalisé un dépistage de polluants

organiques et des pyréthrinoïdes pour identifier les substances encore non-suivies et adapter si besoin leur surveillance. Dans le but de mieux comprendre les concentrations de certains micropolluants mesurées dans le Léman, ainsi que leurs possibles origines, une étude sur le bilan des flux de résidus médicamenteux au Léman a été initiée. En décembre, la CIPEL réunira des représentants des autorités suisses et françaises en charge des thématiques de santé publique, d'environnement et de sécurité alimentaire afin d'initier une plateforme d'échanges dédiée aux composés per et polyfluoroalkylés (PFAS), d'identifier les besoins respectifs et d'organiser une campagne de mesures d'ampleur en 2024. La CIPEL a participé à la promotion d'échanges d'expérience sur la renaturation des rives, ainsi qu'à la diffusion de la recommandation sur l'amélioration de la naturalité des berges et à l'amorce d'un plan d'action dédié à la renaturation des rives du Léman.

ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL « HYDROCARBURES »

Mélanie FATMI, cheffe du service interministériel de défense et de protection civile de la Haute-Savoie et présidente du groupe de travail « collaboration franco-suisse en cas de pollutions par les hydrocarbures et autres substances chimiques », présente les conclusions de l'exercice cadre des états-majors organisé en septembre 2023. L'exercice a notamment permis de mettre en exergue la vétusté du Plan d'intervention de la CIPEL. Le rôle de la CIPEL est limité dans son orientation opérationnelle. La CIPEL peut néanmoins agir en tant qu'expert environnemental et stratégique, en proposant par exemple des outils cartographiques délimitant les zones sensibles et d'autres informations d'intérêt écologique, ou en répondant à des interrogations environnementales spécifiques.

La révision du plan multilatéral de secours du Léman est prévue en 2024 ainsi que la redéfinition éventuelle du rôle de la CIPEL. Si la CIPEL n'est pas missionnée d'un rôle spécifique, Mélanie FATMI informe qu'il deviendrait difficile de faire vivre et perdurer le groupe de travail.

Yves MEINIER rappelle que ce groupe est régi par un accord de droit international et, en raison de l'importance de ce type de décision qui engage la responsabilité des deux états, elle devra être entérinée par la Commission, éventuellement par échange de correspondance si le délai est court. [La Commission demande au Comité opérationnel d'analyser et clarifier la situation et de lui restituer une proposition pour validation.](#)

EXERCICE COMPTABLE 2022 ET ÉTAT DES DÉPENSES 2023

- **Présentation des décomptes 2022 et décharge aux vérificateurs et au secrétariat**

Leslie BONJOUR présente les principales conclusions de l'exercice comptable 2022 qui font état d'un excédent final de 63'000 CHF. Sur la base du règlement financier (version 2022) au point 1.5 et selon la décision prise à l'unanimité lors de la 61^e session plénière du 2 décembre 2022, l'excédent réalisé sur l'exercice 2022 (46'898.83 CHF) est redistribué aux partenaires financiers en déduction de la demande de contribution. Une réserve affectée a été préalablement constituée pour un montant de 16'000 CHF destinée à l'organisation des 60 ans de la CIPEL. L'exercice 2022 a été marqué par le départ à mi-année de la Secrétaire générale et l'absence de successeur avant l'année suivante, ce qui a vu les dépenses être inférieures au budget alloué.

Alexandra SOHN, vérificatrice aux comptes pour la délégation suisse lit, d'entente avec François MOLLION vérificateur aux comptes français, le rapport de vérification des comptes dont les pistes d'amélioration portent sur la mise en place d'un règlement interne permettant de cadrer les prises en charge possibles, sur l'évaluation du temps de travail des collaborateurs du secrétariat alloué aux activités relatives au fonctionnement du secrétariat et aux études et actions, afin d'avoir une meilleure vision des coûts internes inhérents à la mise en œuvre du plan d'action et sur l'amélioration de l'outil déjà en place pour le contrôle des salaires, afin de permettre une meilleure planification budgétaire de ces derniers.

[Décharge est donnée aux vérificateurs aux comptes et au secrétariat général. La Commission remercie le secrétariat général et les vérificateurs aux comptes pour leur engagement.](#)

- **État des dépenses 2023**

Nicole GALLINA présente l'état des dépenses au 30 novembre 2023 et leur projection pour la fin de l'exercice 2023. Pour le **budget Secrétariat**, un dépassement des charges de personnel de 10'119 CHF s'explique par une sous-estimation du salaire de la Secrétaire générale qui a été atténuée par les moindres dépenses en formation continue, en raison d'une année dynamique. Les autres charges de personnel plus conséquentes que prévues résultent de la procédure de recrutement effectué en prévision du départ de l'un des conseillers scientifiques. Cette ligne budgétaire sera inscrite de manière pérenne. Par ailleurs, des économies ont pu être réalisées en termes de charges d'administration et de frais informatiques. Au total, le dépassement estimé des dépenses sur le budget Secrétariat est de 3'000CHF.

Les dépenses estimées pour le budget Études & Actions 2023 présentent des dépassements pour les actions de gouvernance, avec notamment la rencontre organisée à l'automne concernant la mise en œuvre du plan d'action, mais également pour les actions scientifiques et techniques qui dépassent de 23'000 CHF le budget alloué. Ces surcharges peuvent être compensées par les économies réalisées grâce au taux de change favorable qui se répercute sur les dépenses liées à l'auscultation du lac, mais aussi grâce aux actions de communication qui sont légèrement inférieures.

Les charges de personnel propres au budget Études & Actions sont en dessous du montant budgété de 4'000 CHF, en raison de non-dépenses en formation continue résultant d'une année chargée et d'un manque de disponibilité.

Les dépenses totales du budget Études & Actions 2023 enregistrent à ce jour un non-dépensé de 2 660 CHF qui, additionné au dépassement estimé du budget Secrétariat, résultent d'un dépassement total estimé à 360 CHF, au 30 novembre 2023.

BUDGET 2024

Nicole GALLINA présente **le projet de budget secrétariat** qui s'élève à 392'050 CHF et présente un dépassement de 20'110 CHF, soit une augmentation de 5.5 % en 2024 due essentiellement à l'augmentation des salaires et des loyers futurs estimés, mais également à des frais exceptionnels en raison d'un déménagement à prévoir.

Pour absorber une hausse trop importante du budget secrétariat, plus de 20% de salaire collaborateur scientifique, par rapport à 2023, a été et reporté sur **le budget Études & Actions**. Ce qui a comme conséquence de réduire d'environ 36 000 CHF le budget des études et actions lié au plan d'action et aux missions de la CIPEL. À noter que cette mécanique va dans le sens d'un début de prise en compte du suivi analytique de l'activité des agents du SG CIPEL (fonctionnement vs plan d'action). Elle sera ajustée en 2024 en fonction du résultat de ce suivi.

Le secrétariat général souligne que les budgets ont été maintenus stables en francs suisses depuis 10 ans et que de 2021 à 2023, il n'y a pas eu d'augmentation de la part de budget allouée à la masse salariale totale et ce bien que les salaires, régis historiquement par le droit fédéral suisse soient de ce fait, associés à une augmentation mécanique inévitable.

Il propose que l'ensemble de ces surcoût soient absorbés en 2024 sur la réserve réglementaire.

La proposition d'absorber le dépassement budgétaire par la réserve réglementaire est validée par la Commission. Par ailleurs, elle mandate le comité opérationnel pour entreprendre des réflexions visant à soutenir l'évolution potentielle du budget de la CIPEL.

POINTS DIVERS

Il est demandé au secrétariat l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation adoptée lors de la 61^e session plénière qui avait pour rappel le texte suivant : « *La CIPEL, réunie en session plénière, recommande aux autorités compétentes suisses, notamment cantonales, et françaises de fixer rapidement un processus conjoint coordonné relatif au déclenchement et la gestion des alertes en cas de survenue d'efflorescence algale dans le Léman* ».

Adrien ORIEZ informe que le secrétariat n'a réceptionné aucun retour sur ce processus de la part des délégations.

Yves MEINIER précise que la France a étudié cette question et a défini, côté français, le point de contact à prendre en compte : il s'agit du service interministériel de défense et de protection civile de Haute-Savoie (SIDPC74) auquel il est demandé d'étudier, conjointement avec le correspondant suisse dès que celui-ci aura été désigné, le processus à mettre en œuvre.

DATE ET LIEU DE LA 63^E SESSION PLÉNIÈRE

Selon le tournus en vigueur, le canton du Valais sera l'hôte de la 63^e session plénière, en date du **vendredi 6 décembre 2024**.

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION POUR 2024 – 2026

Yves MEINIER remercie les participants et procède à la passation de présidence de la Commission à Rémy ESTOPPEY, pour la délégation suisse et pour une durée de 3 ans.

La séance plénière prend fin à 12h30.

Procès-verbal rédigé à Nyon, le 15 décembre 2023.